
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
4 juillet 2018
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller, Jérôme Guertin, siège #1
Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2
Monsieur Jean-Marie Desroches, siège #4
Monsieur le conseiller Roger Brunelle, siège #5
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal du mois de juin 2018*
- 1.4. *Entente intermunicipale constituant la régie des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu*
- 1.5. *Contrat refonte Site Internet*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*

3. TRAVAUX PUBLICS

4. URBANISME ET AGRICOLE

- 4.1. *Demande P.I.I.A. 2018-02, 15 rue de l'Espérance*

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. *Acquisition de gants et cagoules pour répondre aux normes de la CNESST*

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. *Adoption du Règlement no 277-18-008 décrétant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux et remplaçant le règlement 277-16-007*

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2018-07-088

1.2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

2018-07-089

1.3. Adoption du procès-verbal du mois de juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2018.

Adoptée

2018-07-090

1.4. Entente intermunicipale constituant la régie des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'entente de services - Gestion animalière et opération de la fourrière municipale avec les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (SAVR) prendra fin le 31 décembre 2018, conformément à la résolution 2018-05-059 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mai 2018;

ATTENDU QUE les municipalités clientes des SAVR, dont la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, sont favorables à la constitution d'une régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur le maire Marc Lavigne et la directrice générale Nancy Fortier à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu l'Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

Adoptée

2018-07-091

1.5. Contrat refonte Site Internet

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du budget 2018, le conseil a réservé un montant pour effectuer la refonte du Site Web de la municipalité;

ATTENDU QUE l'objectif de cette refonte est d'actualiser l'image, faciliter la diffusion et la recherche d'information;

ATTENDU QU'il importe pour la municipalité que la mise à jour continue des informations disponibles puisse se faire facilement à l'interne afin de s'assurer que les informations soient disponibles rapidement;

ATTENDU QU'il est impératif pour le conseil que le site soit adaptatif c'est-à-dire optimisé pour les types de supports, soit pour les écrans de télévision, ordinateurs personnels et portables, ainsi que pour les tablettes et téléphones intelligents;

ATTENDU QUE le site sera conçu de manière à faciliter l'ajout éventuel de contenu et fonctionnalités supplémentaires;

ATTENDU QUE le nouveau site devra avoir les mêmes fonctionnalités que le site actuel notamment permettre l'inscription en ligne et le paiement aux activités, offrir des statistiques de fréquentations;

ATTENDU QUE l'entreprise ADN communication offre une équipe d'experts en conception de site web et offrira un site convivial en évitant les erreurs d'ergonomie tout en permettant une navigation simple et intuitive pour les internautes;

ATTENDU QU'ADN communication offre également la possibilité d'inclure un système d'appels d'urgence automatisés à notre site Internet à moindre coût de fonctionnement que le système actuel utilisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise ADN communications tel que jointe à la présente résolution au montant de 10 900 \$ plus les taxes applicables pour la conception du nouveau site Web.

DE DEMANDER à l'entreprise ADN d'intégrer le système d'appels d'urgence automatisés à même le site Internet pour un montant supplémentaire de 1 495 \$ plus les taxes applicables tel qu'indiqué à l'offre de service jointe à la présente résolution.

Adoptée

2. FINANCES

2018-07-092

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 4 juillet 2018, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 110 635,05\$.

Les salaires versés du mois de juin 2018 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 17 334,20 \$.

Les salaires pour la rémunération du mois de juin pour les pompiers au montant de 4 526,91 \$.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

4. URBANISME ET AGRICOLE

2018-07-093

4.1. Demande P.I.I.A. 2018-02, 15 rue de l'Espérance

ATTENDU QUE les objectifs de P.I.I.A. sont de maintenir le caractère architectural existant, de préserver les caractéristiques architecturales d'origine des éléments extérieurs des bâtiments principaux existants et d'intégrer harmonieusement le bâtiment aux caractéristiques architecturales et d'implantation des autres bâtiments du secteur;

ATTENDU QUE le 15 rue de l'Espérance est visé par ce règlement;

ATTENDU QUE le projet consiste à effectuer un agrandissement au bâtiment existant;

ATTENDU QUE le C.C.U. a procédé à l'analyse du projet selon les critères émis dans le P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le résultat de l'analyse a révélé que le revêtement proposé pour l'agrandissement (vinyle) s'intègre mal avec le revêtement existant (Aluminium);

ATTENDU QUE selon l'analyse effectuée par le C.C.U., les autres critères d'évaluation du règlement portant sur les P.I.I.A. sont respectés;

ATTENDU QUE les membres du C.C.U. recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter la demande de P.I.I.A. à condition que le demandeur utilise un revêtement similaire à la maison existante, ou un revêtement de composite imitant le bois;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. portant le numéro 2018-02 tel que déposé à condition que le revêtement soit similaire à la maison existante ou soit un revêtement de composite imitant le bois.

Adoptée

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-07-094

7.1. Acquisition de gants et cagoules pour répondre aux normes de la CNESST

ATTENDU QUE la CNESST impose de nouvelles normes en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE ces nouvelles normes nécessitent de procéder à l'acquisition de nouveaux gants et cagoules pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'acquisition permettra de s'assurer que ces équipements seront toujours disponibles pour intervenir en cas d'incendie puisque ceux-ci doivent être nettoyés après chaque intervention;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acquisition de 12 cagoules et 12 paires de gants pour un montant de 2 858,05\$.

Adoptée

8. RÈGLEMENTS

2018-07-095

8.1. Adoption du Règlement no 277-18-008 décrétant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux et remplaçant le règlement 277-16-007

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ;

ATTENDU QUE le projet de loi 155 modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal est entré en vigueur le 19 avril 2018;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 19 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE la présentation de ce règlement a été effectué lors de la séance régulière du 6 juin 2018 ;

ATTENDU QU 'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère madame Sylvie Van Dersmissen lors de la séance du 6 juin 2018 ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

ATTENDU QUE tous les employés municipaux ont reçu une copie et ont pris part à une séance d'information sur le contenu du règlement ;

ATTENDU QUE le présent code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est adopté en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE le présent règlement remplace tous les autres règlements ayant le même sujet, notamment le règlement 277-16-007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 277-18-008 décrétant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux et remplaçant le règlement 277-16-007.

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-07-096

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Gérald Poirier*

APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches*

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE *la séance soit close à 19 h 50.*

*Marc Lavigne,
Maire*

*Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière*